



SORNAY, le 11.03.2012

MAIRIE de SORNAY  
 1 Place de la Mairie  
 71500 SORNAY  
 Tél : 03.85.75.11.40  
 Fax : 03.85.75.41.35  
 Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

**Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 06 mars 2012, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.**

Le compte-rendu de la séance du 24.01.2012 est adopté à l'unanimité.

Excusé : COMPARET Ronald  
Secrétaire de séance : FICHET David

Le Maire demande de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Enquête publique Bresse Récup'
- Convention de délégation concernant les transports scolaires
- Autorisation de passation du marché à procédure adaptée concernant les balades vertes et modalités de recrutement des entreprises
- Etude d'une demande d'urbanisme d'un particulier.

Après acceptation par l'Assemblée de chacun de ces 4 points supplémentaires, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Patrick PELLIGAND, adjoint au Maire, présente à l'Assemblée les comptes administratifs de l'année 2011 des budgets principal et assainissement. Le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**

Les comptes de gestion 2011 établis par le comptable du trésor relatifs aux budgets principal et assainissement sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Patrick PELLIGAND, adjoint au Maire, informe qu'à la suite de l'adoption des comptes administratifs et comptes de gestion, il convient d'affecter aux budgets principal et assainissement 2012 les résultats correspondants. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats 2011 aux budgets 2012 correspondants.

### **CASSE D'UN LAMPADAIRE « ALLEE DES PEUPLIERS » - DEVIS DE REPARATION 448.46 €**

L'Assemblée est informée qu'un lampadaire a été cassé près des logements SEMCODA situés « Allée des Peupliers ». Les circonstances ne permettant pas d'évaluer précisément les responsabilités antérieures et récentes de dégradation de celui-ci, les assurances ne pouvant être saisies sans circonstances précises établissement d'éventuelles responsabilités, le remplacement de ce luminaire est sollicité pour un montant de 448,46 € TTC. Le Conseil accepte le devis à l'unanimité. En marge, une remarque est formulée concernant la possibilité de prise en charge partielle par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qui intervient notamment pour favoriser les économies d'énergie, de tout remplacement de lampadaire équipé de lampe économique, pour les communes de moins de 2000 habitants.

### **COMPTE-RENDU COMMISSION FLEURISSEMENT DU 02.02.2012**

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la commission fleurissement du 2 février dernier. Lors de cette réunion ont été évoqués le bilan du fleurissement 2011, le réaménagement possible vers l'aire des camping-cars aux « flots bleus », et diverses propositions d'évolution pour 2012.

### **COMPTE-RENDU REUNION PLU DU 10.02.2012**

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la commission PLU, réunie le 10 février dernier, en présence des membres élus, du bureau d'étude NATURA, d'un représentant de la Chambre d'Agriculture 71, de deux instructeurs de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Louhans et d'un représentant de la DDT de Chalon-sur-Saône. Plusieurs points ont été abordés, notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé lors du conseil municipal du 13.12.2011, le plan d'assainissement en attente de réalisation par la société G2C, le tableau des équipements, le projet de règlement ainsi que l'évocation du nuancier communal qui sera à définir prochainement par le Conseil Municipal. Compte-tenu d'études complémentaires de terrain à réaliser concernant la zone Natura 2000, du délai nécessaire de consultation de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), il est annoncé que le PLU pourra être approuvé, sauf contretemps, fin 2012 ou tout début 2013.

Le Maire, au nom de l'Assemblée, va saisir le bureau Natura pour intégrer au PLU la possibilité souhaitée par les élus de voir les opérations de réaffectation de locaux déjà bâtis, en future zone Ah, à l'accueil touristique (gîte) ou à une activité de vente à la ferme.

### **ENQUETE PUBLIQUE BRESSE RECUP'**

Monsieur le Maire expose que La société Bresse Récup' a sollicité l'autorisation de procéder à l'exploitation d'une installation de récupération de métaux, déchets industriels banals, déchets d'équipements électroniques et électriques, de véhicules hors d'usage, déchets verts, de bois et gravats, par extension d'un site existant sur le territoire de la commune de Louhans, rue Henri Varlot, ZA du Corniller.

Cette demande a été soumise à enquête publique pendant un mois, dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source et dans celles dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon d'un kilomètre du lieu d'implantation de l'installation. Celle-ci a eu lieu du 3 janvier au 3 février 2012 inclus. Il informe qu'un affichage de l'avis d'enquête public a été réalisé aux portes de la mairie dans le délai imparti et qu'aucune observation du public n'est à signaler. Un certificat d'affichage a été adressé à M. Michel DYON, commissaire enquêteur désigné pour l'affaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet donc un avis favorable à l'enquête publique.

### **CONVENTION DE DELEGATION CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du Conseil Général de SAÔNE-et-LOIRE – Direction des Transports et de l'Intermodalité, en date du 27 Février 2012, nous informant de l'échéance au 31 Août 2012 de la convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1<sup>er</sup> degré de notre commune, passée conformément à la Loi du 30 décembre 1982. Cette dernière permet aux Départements de confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, groupements de communes ou syndicats mixtes. Le Conseil Général de Saône-et-Loire en a décidé l'application par délibération en date du 8 juillet 1988.

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de renouveler cette délégation de compétence pour une durée de 4 ans, à savoir du 1<sup>er</sup> Septembre 2012 au 31 Août 2016. L'Assemblée, à l'unanimité, décide le renouvellement de la délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1<sup>er</sup> degré de la commune de Sornay, pour une durée de 4 ans, à savoir du 1<sup>er</sup> Septembre 2012 au 31 Août 2016. Elle autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES BALADES VERTES ET MODALITES DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'un sentier de randonnée pédestre décidé par le Conseil Consultatif des Sages et le Conseil Municipal de SORNAY. Des travaux de conception, acquisition et installation de matériaux divers, de mobilier et de signalisation thématique sont nécessaires pour l'aménagement de ce sentier pédestre suite à élaboration du projet avec assistance par les services du Conseil Général 71. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le lancement de la consultation des entreprises sur présentation d'un avis d'appel à concurrence amendé préalablement par l'Assemblée, dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée concernant cette tranche de l'aménagement du sentier pédestre « La Sornay/Seille ». Le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

### **ETUDE D'UNE DEMANDE D'URBANISME D'UN PARTICULIER**

Le Conseil est saisi suite à la demande, par un particulier propriétaire d'une parcelle constructible aux Renouillères, d'urbaniser par une opération de création de lotissement (8 ou 9 lots bâtis). Comme 2 options différentes de desserte du lotissement à créer ont été étudiées avec la DDT, le Conseil est amené à se prononcer en faveur d'une priorité donnée soit à un fond de lotissement en placette de retournement, soit à la création d'une liaison entre l'entrée du futur lotissement et la voirie existante d'une rue des Renouillères (jonction rassemblant alors 2 quartiers aujourd'hui non reliés).

Après débat et explications sur plan du quartier, le Conseil se prononce de la manière suivante : 14 élus pour une solution en impasse avec placette de retournement, 2 abstentions, 1 voix pour la liaison entre le projet présenté et une impasse voisine des Renouillères.

Le Maire est chargé par l'Assemblée de se rapprocher de la DDT afin de justifier ce choix sensé privilégier la tranquillité des riverains des rues déjà bâties des Renouillères.

### **COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET PRESIDENTIELLES**

A l'occasion des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai, ainsi que des élections législatives des 10 et 17 juin 2012, les membres du Conseil Municipal constituent la composition des bureaux de vote. Il est précisé que suite à la refonte des cartes électorales cette année, une personne supplémentaire est nécessaire pour procéder à la distribution des cartes non distribuées qui auraient été retournées en mairie. Le Conseil décide de proposer aux membres de la commission des listes électorales (Messieurs JACQUET et MAGNIEN) de se compléter par roulement au moins toute la journée du 22 avril pour être dédiés à cette fonction.

### **REHABILITATION / EXTENSION DES VESTIAIRES : INFORMATIONS RAPPORT BUREAU CONTROLE TECHNIQUE ET AMIANTE**

L'Assemblée est informée que 3 rapports légaux viennent tout juste d'être remis au bureau recruté Arcade'26, à savoir le diagnostic amiante avant travaux par le bureau A2DI, les rapports SPS et Contrôle Technique par l'Agence APAVE. Le Marché d'Appel d'Offres - sous forme de Marché A Procédure Adaptée - va donc pouvoir être publié officiellement dès le 07.03.2012.

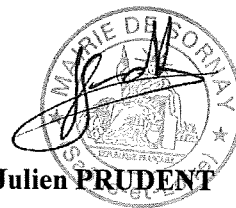
Dates et horaires de l'ouverture des plis puis de l'élaboration des propositions de recrutement par la commission précédemment créée sont définis : dernière semaine de mars puis première d'avril 2012. L'Assemblée aura ensuite à délibérer quant au choix d'entreprises le mercredi 04.04.2012 à 21h afin que puisse s'enchaîner le temps des travaux initialement prévu par la bureau Arcade'26 pour la période 01 mai 2012-01 août 2012. Conseillé en ce sens depuis l'automne 2011, l'Assemblée reconnaît que ces délais de réalisation pourront sembler courts pour les entreprises mais espère les candidatures multiples et fructueuses notamment pour les artisans de la commune, dans le respect des critères objectifs d'attribution des lots prédéfinis.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers et notamment :

- du fait que le Maire n'a apporté son parrainage à aucun candidat aux élections présidentielles.
- est informé des conditions de réservation, d'organisation et de mise à disposition gracieuse de la salle du Foyer Rural à l'Association *Le sourire de Manelle* le 02 juin 2012 (petite fille de 5 ans touchée par une maladie génétique rare accompagnée de soins quotidiens très coûteux). Le Maire insiste sur la solidarité qui doit s'imposer en ces circonstances à chaque acteur public saisi par une association pouvant justifier de sa composition et de ses statuts.
- débat, à la demande d'un conseiller, au sujet de la dissolution prochaine (01.01.2013 ou 01.01.2014 ?) du SIVOS gérant les gymnases de la cité scolaire de Louhans. Explicatif, demande et échéancier du Sous-Préfet ne coïncidant pas avec ceux exposés par écrit ces jours-ci par la Présidente actuelle, le Conseil sera saisi pour en débattre après recueil du maximum d'éléments explicatifs durant les prochaines semaines avant de se prononcer par délibération.

**Le Maire de Sornay,**



**Julien PRUDENT**